

## Séance ordinaire du 3 août 2020

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour d'août deux mille vingt (3 août 2020) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Gaëtan Léveillé, conseiller, est absent.

FORMANT QUORUM

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Exige beaucoup de toi-même et attends peu des autres. Ainsi, beaucoup d'ennuis te seront épargnés. »

Confucius

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **Ordre du jour**

##### ***Ouverture de la séance***

##### ***1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***

##### ***Mot du maire***

##### ***2. Adoption du procès-verbal***

##### ***3. Correspondance***

##### ***4. Trésorerie***

##### ***5. Adoption des comptes fournisseurs***

##### ***6. Adoption du Règlement numéro 458-2020 relatif aux entrées charretières privées d'un fossé de chemin***

##### ***7. Octroi de contrat – Bellemare Environnement (Sable des Forges inc.) - Fourniture de sable abrasif, saison hivernale 2020-2021***

##### ***8. Autorisation à demander des propositions pour le projet relatif à la vente du terrain de l'ancien garage/caserne (lot 6 079 262)***

##### ***9. Vente du camion Ford Ranger 2011 de style 4x4***

##### ***10. Approbation du plan de lotissement - Développement domiciliaire Gilles Lefebvre - Prolongement de la rue des Seigneurs - Phase VI***

## Séance ordinaire du 3 août 2020

11. ***Demande d'autorisation à la CPTAQ – Sablière Claude Grenier et fils inc. Lots 2 546 803, 2 794 795, 2 546 577, 2 546 578, 2 794 791 et 2 794 792 du cadastre du Québec***
12. ***Demande d'autorisation pour l'utilisation de rues – Académie sportive Marcel-Jobin – Demi-marathon Marcel-Jobin***
13. ***Appel de candidatures – Premiers répondants***
14. ***Motion de félicitations – Organismes – Mise en place des règles et protocoles sanitaires prescrits par la direction de la Santé publique en raison de la COVID-19***
15. ***Affaires diverses***
- Période de questions***
16. ***Clôture de la séance***

2020-08-172

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance ordinaire du mois d'août 2020 et se dit très heureux de reprendre les séances municipales en présence des citoyens.

Dans un premier temps, le maire fait une mise au point relativement au réseau d'eau potable de la municipalité. Il note que beaucoup de choses ont été dites à ce sujet à la suite des interdictions d'arrosage ou de remplissage de piscines émises par la municipalité et il aimerait clarifier les faits. Il souligne qu'actuellement, la capacité de fourniture d'eau potable s'élève à 300 000 gallons par jour et que la consommation d'eau en basse saison atteint 150 000 gallons par jour. Or, le problème qu'a connu la municipalité en mai découle du fait que la consommation d'eau potable est passée de 175 000 gallons par jour en moyenne à plus de 340 000 gallons par jour, et ce, durant 3 jours consécutifs, possiblement en raison de la pandémie qui a entraîné plus de consommation d'eau à la maison, de la canicule, du remplissage des piscines, de l'arrosage des pelouses et des jardins et, tout cela, sans l'obtention de permis. Tout cela a obligé la municipalité à interdire l'arrosage ou le remplissage des piscines afin de réduire la pression et ainsi permettre au système de remettre les réservoirs au niveau d'eau recommandé. Cette interdiction s'est poursuivie jusqu'au 31 juillet dernier en raison des 3 autres canicules subséquentes et du peu de précipitations reçues.

Dans un deuxième temps, le maire mentionne que les travaux pour la réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne ont subi quelques retards en raison d'un problème d'approvisionnement en bitume, mais que les travaux seront terminés sous peu.

Pour ce qui est des travaux d'aménagement plus sécuritaire pour les usagers du lien interrives de la Gabelle, il annonce que l'entrepreneur a entamé le contrat au début du mois d'août, et ce, pour une durée de 4 semaines si tout se déroule comme prévu.

Robert Landry,  
Maire

### **2. Adoption du procès-verbal**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

## Séance ordinaire du 3 août 2020

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**2020-08-173**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **3. Correspondance**

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 2020-08-03 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

**2020-08-174**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2020-08-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **4. Trésorerie**

Rien à ce point.

### **5. Adoption des comptes fournisseurs**

**2020-08-175**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 juillet 2020*, totalisant 1 134 886,55 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 juillet 2020*, au montant de 292 534,77 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

### **Autorisation – Affectation de surplus - Pluritec Ingénieurs-conseils – Apport d'une expertise sur les causes des dommages (affaissement) survenus au chemin Le Petit-Saint-Étienne**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour l'apport d'une expertise sur les causes des dommages (affaissement) survenus au chemin Le Petit-Saint-Étienne, par la résolution n° 2019-05-111, un budget supplémentaire est requis;

**2020-08-176**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 2 182 \$, avant taxes, pour pouvoir à la dépense

## Séance ordinaire du 3 août 2020

relative au paiement des factures nos F202896 et F203257, représentant des coûts supplémentaires dans le cadre du contrat octroyé à la firme Pluritec Ingénieurs-conseils pour l'apport d'une expertise sur les causes des dommages (affaissement) survenus au chemin Le Petit-Saint-Étienne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Autorisation – Affectation de surplus - Les Entreprises Bourget – Fourniture et épandage d'abat-poussière**

**CONSIDÉRANT** qu'un surplus de fourniture et d'épandage d'abat-poussière a été nécessaire au contrat octroyé à Les Entreprises Bourget, par la résolution 2020-03-062, ce qui a entraîné des coûts supplémentaires;

**2020-08-177**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus aux activités financières, d'un montant de 857 \$, avant taxes, pour pourvoir à la dépense relative au paiement de la facture n° 23712, datée du 8 juillet 2020, dans le cadre du contrat octroyé à Les Entreprises Bourget pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Autorisation – Affectation de surplus - Solution informatique – Préparation et installation d'un nouveau serveur**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du contrat octroyé à Solution informatique pour la préparation et l'installation d'un nouveau serveur informatique, un budget supplémentaire est requis;

**2020-08-178**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus pour des coûts supplémentaires, d'un montant de 1 007,50 \$, avant taxes, pour pourvoir à la dépense relative à la facture n° IN-141750-01, dans le cadre du contrat octroyé à Solution informatique pour la préparation et l'installation d'un nouveau serveur informatique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Autorisation – Affectation de surplus – 9365-5421 Québec inc. – Réparation de la niveleuse**

**CONSIDÉRANT** qu'un véhicule des travaux publics, soit la niveleuse, a nécessité des travaux de réparation;

**2020-08-179**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 40 474,66 \$, avant taxes, pour pourvoir à la dépense relative à la facture n° 32, datée du 29 mai 2020, dans le cadre des travaux de réparation de la niveleuse, véhicule des travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 3 août 2020

### **Entérinement – Budget supplémentaire - Les Services EXP inc. – Assistance technique – Mise à niveau du système de traitement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du contrat octroyé à Les Services EXP inc., par la résolution n° 2020-05-111, pour de l'assistance technique au projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées, un budget supplémentaire a été requis;

**2020-08-180**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine un budget supplémentaire, d'un montant de 3 000 \$, pour pourvoir à la dépense dans le cadre du contrat octroyé à Les Services EXP inc. pour de l'assistance technique au projet de mise à niveau du système de traitement des eaux usées et autorise l'affectation du surplus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **6. Adoption du Règlement numéro 458-2020 relatif aux entrées charretières privées d'un fossé de chemin**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se prévaloir des dispositions de l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. chapitre C-47.1), plus particulièrement du chapitre IX (« Transport »), section 1 (« Voirie ») qui stipule que « la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes »;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires de terrains longeant les chemins sur lesquels un fossé est aménagé ou sera aménagé doivent construire une entrée charretière privée pour accéder du chemin public à leur propriété;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt et d'utilité publics de prescrire des normes de construction et d'implantation des entrées charretières privées étant sous juridiction municipale;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mai 2020, par Gaëtan Léveillé, et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2020-05-104, et que le projet de règlement y a été dûment déposé;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le présent règlement;

**2020-08-181**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 458-2020 *relatif aux entrées charretières privées d'un fossé de chemin*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **7. Octroi de contrat – Bellemare Environnement (Sable des Forges inc.) - Fourniture de sable abrasif, saison hivernale 2020-2021**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable abrasif, pour la saison hivernale 2020-2021;

## Séance ordinaire du 3 août 2020

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissionnaires des trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

| Entrepreneurs                                   | Montant<br>(avant taxes) |
|-------------------------------------------------|--------------------------|
| Bellemare Environnement (Sable des Forges inc.) | 20 250 \$                |
| Maskimo Construction inc.                       | 24 525 \$                |

**2020-08-182**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de sable abrasif, saison hivernale 2020-2021, à Bellemare Environnement (Sable des Forges inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 20 250 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**8. Autorisation à demander des propositions pour le projet relatif à la vente du terrain de l'ancien garage/caserne (lot 6 079 262)**

**2020-08-183**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des propositions pour le projet relatif à la vente du terrain de l'ancien garage/caserne (lot 6 079 262).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**9. Vente du camion Ford Ranger 2011 de style 4x4**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal* qui stipulent que l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir du camion Ford Ranger 2011 de style 4x4;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de l'appel d'offres publié le 25 juillet 2020 dans le journal le Nouvelliste, une soumission a été reçue aux bureaux de la municipalité à la date limite d'ouverture des soumissions, soit le lundi 3 août 2020;

**CONSIDÉRANT** que M. René Lampron a présenté une offre d'achat de 1850 \$, ce qui respecte le prix de départ attribué au bien;

**2020-08-184**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente du camion Ford Ranger 2011 de style 4x4, pour la somme de 1850 \$, à M. René Lampron.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**10. Approbation du plan de lotissement - Développement domiciliaire Gilles Lefebvre - Prolongement de la rue des Seigneurs - Phase VI**

**CONSIDÉRANT** la demande du promoteur, monsieur Gilles Lefebvre, de procéder à la phase VI du développement domiciliaire sur le lot 5 199 701 du cadastre du Québec (rue des Seigneurs);

## Séance ordinaire du 3 août 2020

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a approuvé, par la résolution numéro 2020-07-166, la demande de dérogation mineure déposée par M. Gilles Lefebvre, concernant le lot 5 199 701 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** le plan de lotissement, préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, révisé et présenté par le promoteur, Gilles Lefebvre, en date du 20 mars 2020;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit plan de lotissement et s'en déclarent satisfaits;

**2020-08-185**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le plan de lotissement révisé et présenté par le promoteur, Gilles Lefebvre, en date du 20 mars 2020, dans le cadre du projet de développement domiciliaire pour le prolongement de la rue des Seigneurs, phase VI.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Sablière Claude Grenier et fils inc. Lots 2 546 803, 2 794 795, 2 546 577, 2 546 578, 2 794 791 et 2 794 792 du cadastre du Québec**

**CONSIDÉRANT** que la demande de M. Claude Grenier, propriétaire de l'entreprise Sablière Claude Grenier et fils inc., porte sur l'utilisation non agricole des lots 2 546 803, 2 794 795, 2 546 577, 2 546 578, 2 794 791 et 2 794 792 du cadastre du Québec, qui sont situés dans la zone 222;

**CONSIDÉRANT** que cette demande vise l'exploitation d'une sablière sur les lots 2 546 803 et 2 794 795, d'une superficie totale de 10 hectares, et l'implantation d'une voie d'accès sur les lots 2 546 577, 2 546 578, 2 794 791 et 2 794 792 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,3018 hectare;

**CONSIDÉRANT** que ce type d'usage est autorisé dans cette zone en vertu de l'article 57.3 du *Règlement de zonage* 405-2018, intitulé « Dispositions relatives aux carrières et sablières »;

**CONSIDÉRANT** la nature actuelle des activités environnantes;

**CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport émis par le Club Lavi-Eau-Champ, à la suite de sondages manuels aléatoires des sols effectués en avril 2020 et de l'analyse de ces sols produite par la firme AgroEnviroLab en date du 14 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** les conclusions du rapport émis par la firme SNG Foresterie conseil, pour caractériser le potentiel acéricole actuel et futur du site des lots 2 546 803, 2 794 795, 2 546 577, 2 546 578, 2 794 791 et 2 794 792 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'existe pas d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** qu'une autorisation de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)* est requise pour l'utilisation de ces lots à une fin autre que l'agriculture;

**2020-08-186**

**À CES CAUSES**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie la demande de M. Claude Grenier, propriétaire de l'entreprise Sablière Claude Grenier et fils inc.,

## Séance ordinaire du 3 août 2020

auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)*, soit d'exploiter une sablière sur les lots 2 546 803 et 2 794 795, d'une superficie totale de 10 hectares, et d'implanter une voie d'accès sur les lots 2 546 577, 2 546 578, 2 794 791 et 2 794 792 du cadastre du Québec, d'une superficie de 0,3018 hectare.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **12. Demande d'autorisation pour l'utilisation de rues – Académie sportive Marcel-Jobin – Demi-marathon Marcel-Jobin**

**CONSIDÉRANT** que la 24<sup>e</sup> édition du demi-marathon Marcel-Jobin, qui devait avoir lieu le 13 juin 2020, a dû être annulée en raison de la pandémie de COVID-19;

**CONSIDÉRANT** la correspondance de Mme Nicole L. Jobin, datée du 25 juin 2020, dans laquelle elle réitère sa demande d'autorisation d'emprunt d'une partie du 6<sup>e</sup> Rang et du 7<sup>e</sup> Rang pour la tenue de la 24<sup>e</sup> édition du demi-marathon Marcel-Jobin, soit le 26 septembre prochain;

**CONSIDÉRANT** que l'acceptation est conditionnelle à l'autorisation accordée par la direction de la Santé publique pour les rassemblements de plus de 200 personnes;

**CONSIDÉRANT** que Mme Jobin atteste que, si l'autorisation était accordée, l'événement se déroulerait selon les règles et protocoles établis par la direction de la Santé publique;

**2020-08-187**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, à la demande de madame Nicole L. Jobin, d'autoriser, le samedi 26 septembre 2020, l'emprunt de rues de la municipalité pour la tenue de la 24<sup>e</sup> édition du Demi-Marathon Marcel-Jobin organisée par l'Académie sportive Marcel-Jobin : soit une partie du 6<sup>e</sup> Rang et du 7<sup>e</sup> Rang. L'acceptation est conditionnelle à l'autorisation accordée par la direction de la Santé publique pour les rassemblements de plus de 200 personnes et à ce que l'événement se déroule selon les règles et protocoles établis par la direction de la Santé publique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **13. Appel de candidatures – Premiers répondants**

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la population du Service des Premiers répondants;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'embaucher des Premiers répondants;

**2020-08-188**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le responsable des Premiers répondants, M. Éric Martel, à annoncer les besoins d'embauche de premiers répondants, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s, et à présenter les recommandations d'embauches au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



## Séance ordinaire du 3 août 2020

### **14. Motion de félicitations – Organismes – Mise en place des règles et protocoles sanitaires prescrits par la direction de la Santé publique en raison de la COVID-19**

**2020-08-189**

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement tous les organismes qui ont mis en place les règles et protocoles sanitaires prescrits par la direction de la Santé publique en raison de la COVID-19, pour le bien de tous.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Affaires diverses**

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### **Période de questions**

Début : 19 h 56;  
Fin : 20 h 11.

### **16. Clôture de la séance**

**2020-08-190**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 11.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.